

---

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Cérilly (Allier) demandant à y organiser l'éducation nationale, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition de la société populaire de Cérilly (Allier) demandant à y organiser l'éducation nationale, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 147;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34480\\_t1\\_0147\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34480_t1_0147_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Dans cet ordre, la marche s'est ouverte, précédée des tambours et de la musique de la garde nationale, et s'est rendue à la place de la Liberté, en chantant des hymnes patriotiques. L'hymne des Marseillais s'est fait entendre, des chœurs nombreux en ont répété le refrain, et à chaque strophe une musique guerrière s'est fait entendre.

Le citoyen Joseph Robineau fils, membre de la société, a prononcé un discours relatif à la fête que l'on célébrait et qui a reçu les plus grands applaudissements.

Mille cris se sont fait entendre de *Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les vainqueurs de Toulon!*

La marche s'est continuée et l'on s'est rendu ensuite à la place de la fraternité, toujours en faisant retentir l'air d'hymnes patriotiques. Y étant arrivés, un hymne à la fraternité y a été chanté au son d'une musique guerrière, et les membres de la société ont juré l'union et la fraternité. Des cris se sont fait entendre de toutes parts de *Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans, et cette dernière strophe d'un hymne à la Liberté a été plusieurs fois répétés :*

La mort plutôt que l'esclavage  
C'est la devise des Français.

Au moment où la marche allait se continuer pour se rendre au lieu des séances de la société, est rendu sur la place de la fraternité le tribunal des sans culottes, établi pour cette fête, était suivi d'une statue colossale représentant l'infâme ministre anglais qui, à force d'argent et de perfidie, a causé tant de maux à la France. Sur cette statue on y lisait ces mots :

Sur un écriteau derrière le dos :  
Rois de la terre, cessez promptement de faire la guerre aux républicains français, vous finirez comme moi.

Autour de son front :  
Il n'a médité que forfaits et meurtres.  
Sur le cœur :  
Qui eut le cœur plus corrompu ?  
Sur une de ses cuisses :  
Pauvre Georges ! où te conduira ma politique ?  
à l'échafaud sans doute.

Sur l'autre :  
Quel autre que moi, désormais endormira le parlement de la Grande Bretagne ?

La marche s'est continuée de nouveau. La statue de Pitt a été traînée dans toutes les rues, et arrivée sur la place de la Révolution, le tribunal des sans-culottes a prononcé cette sentence :

William Pitt, ministre britannique, est condamné par le tribunal des sans culottes à subir dans les flammes la juste punition de ses crimes et des forfaits innombrables qu'il a commis envers la République française.

Et à l'instant l'effigie de ce monstre a été jetée dans un bûcher dressé à cet effet et a été réduite en cendres. Au moment de cette expédition tous les citoyens ont juré guerre aux tyrans, paix aux chaumières, et ont crié *Vive la République, Vive la Montagne, Pitt n'ayant subi que la peine que bientôt les Anglais eux-mêmes*

lui feront subir après avoir reconnu jusqu'à quel point ils ont été victimes de ce fléau de l'humanité.

Tout le cortège s'est ensuite rendu dans la salle des séances de la société où encore ont été répétés les cris de *Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans.*

L'on s'est ensuite séparé un instant, et à quatre heures la société a été convoquée, et les autorités constituées s'y étant rendues tous ont volé au lieu destiné pour faire un feu de joie. Là, le président y a mis le feu et tous les citoyens ont dansé autour la Carmagnole aux cris de *Vive la République, Vive la Montagne.* Après ce feu tous se sont réunis à un banquet civique où tous les citoyens ont témoigné les plus grandes marques d'amour et de fraternité.

P.c.c. Ch. GUILLAUMEAUX (secrét.).

## 16

**La société populaire de Cérilly, département de l'Allier, invite la Convention nationale à rester à son poste, et demande que l'éducation nationale soit organisée sans délai (1).**

**Mention au bulletin (2), renvoi au comité d'instruction publique.**

[Cérilly, 18 niv. II] (3)

Citoyens représentants,

L'hydre à mille têtes de la superstition est à l'agonie sur presque tous les points de la République. Voulez-vous lui porter le coup mortel ? Voulez-vous enchaîner la victoire sur les pas de nos guerriers et faire des Français un peuple de héros contre lequel viendront se briser les armes impuissantes de la tyrannie, du fanatisme et de la malveillance. Eh bien, Citoyens, vous le pouvez. Vous nous avez appris nos droits, apprenez-nous aussi nos devoirs. Organisez sans délai l'éducation nationale qui, faisant de nos concitoyens une famille de frères, les ralliera tous aux principes immortels de la raison et en composera comme un faisceau qu'aucune puissance ne pourra rompre.

Que nos enfants plus heureux que nous, apprennent les noms sacrés de la Patrie, de citoyen, et y attachent des idées exactes et dégagées de préjugés superstitieux qui, jusqu'à présent les ont totalement dénaturés. S'il existe une morale universelle, elle ne peut être l'effet d'une cause particulière. Elle fut la même dans les temps passés, elle sera la même dans les siècles à venir et ne peut dépendre ni découler des idées religieuses qui, depuis l'origine du monde, d'un pôle à l'autre, ont toujours varié. Qu'ils apprennent de bonne heure que l'Etat n'est point fait pour la religion mais la religion pour l'Etat, que l'intérêt général est la règle de tout ce qui doit subsister dans l'Etat.

Que le peuple ou les représentants, dépositaires de l'autorité souveraine, ont seuls le droit de juger de la conformité de quelque institution que ce soit avec l'intérêt général. Que l'Etat

(1) P.V., XXX, 285.

(2) B<sup>1794</sup>, 13 pluv.

(3) F<sup>72A</sup> 1009<sup>b</sup>, pl. 1, p. 2037.